

RCS : SENS Code greffe : 8903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00325 Numéro SIREN : 890 174 881 Nom ou dénomination : 3.4.5

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2023 sous le numéro de dépôt 401

3.4.5

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros

Siège social : 13 Rue du Clos Bernaud 89140 Courlon Sur Yonne
RCS de Sens 890 174 881

**Procès-verbal des décisions du Gérant qui arrête le principe de la
réduction de capital**

Procès-verbal du Président du 10 Février 2023

L'an deux mille vingt trois

Le dix février, à onze heures,

Au siège social, à Courlon Sur Yonne 13 Rue du Clos Bernaud (89140).

LE SOUSSIGNÉ :

Vincent RIBEIRO, Président de la Société 3.4.5 SAS,

A pris les décisions suivantes relatives au projet de réduction du capital social par voie de rachat de parts sociales.

L'ordre du jour porte sur le projet de réduction du capital social par voie de rachat d'actions et toutes décisions à prendre en vue de réunir l'Assemblée Générale des actionnaires.

Projet de réduction du capital social par voie de rachat d'actions

Le Président, constatant l'intérêt d'une réduction du capital social pour le motif suivant :

La réduction de capital est non motivée par des pertes et est réalisée permettant la sortie de Monsieur Nicolas SIEBERT du pacte social dont ce dernier est titulaire de 20 Actions qu'il détient depuis la création de la société. Ainsi, l'opération de réduction de capital pourrait être réalisée par voie d'achat d'actions de la Société en vue de leur annulation.

Le prix de rachat de chaque action (d'une valeur nominal de 100 €) est fixé à 1000 euros. Ce prix ressort de l'évaluation de la société estimée par l'ensemble des associés au vu des derniers comptes établis par le cabinet d'expertise comptabilité FICOREX post-clôture de l'exercice 2022.

Cette réduction du capital de la Société a été fixée en fonction des demandes de l'ensemble des actionnaires afin de permettre une sortie de Monsieur SIEBERT Nicolas du pacte social souhaitant se retirer de la Société. Cette réduction devra néanmoins être votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale des actionnaires.



Greffe du tribunal de commerce de Sens



Pièces justificatives d'une déclaration au RCS

Formalité :

Déclaration n° : G89534118198

Date d'arrivée : 27/02/2023

Numéro d'arrivée : 2023/739

Date chrono : 14/03/2023

Numéro chrono : 2023/973

Concernant :

Nom/dénomination : 3.4.5

N° SIREN : 890 174 881

N° gestion : 2020 B 00325



3.4.5
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 Rue du Clos Bernaud 89140 Courlon Sur Yonne
RCS de Sens 890 174 881

Le prix d'achat des actions étant supérieur à la valeur nominale, la différence entre celui-ci et la valeur nominale qui fera l'objet de la réduction de capital sera prélevé sur les réserves de la société.

A l'issue de l'opération, le capital sera réparti comme suit :

- Vincent RIBEIRO : 40 Actions en pleine propriété représentant 50 % du capital.
- Julien OHANA : 20 Actions en pleine propriété représentant 25 % du capital.
- Sylvain DJOUADI : 20 Actions en pleine propriété représentant 25 % du capital.

La Société va donc racheter 20 Actions en vue de les faire annuler.

Le Président sera investi par l'Assemblée Générale, des pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération.

Assemblée Générale

Le Président décide de convoquer l'Assemblée Générale des associés pour le 24 Février 2023 à 11 heures 00 aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Réduction du capital social pour un montant 2000 euros par voie de rachat de parts sociales.
- ✓ Modification corrélative des statuts
- ✓ Pouvoirs au Président pour réaliser l'opération, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises.

Rapport du Gérant- Projets de résolutions

Le Président arrête les termes du rapport qui servira de rapport de gestion pour l'opération qu'il présentera à l'Assemblée Générale ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront soumises au vote des associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par Le Président.

Le Président

Vincent RIBEIRO

